

## BORDEREAU DES FRAIS LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (BASSE TENSION)

PRESTATION	MONTANT TTC (en Fcfp)
Frais de relance pour impayés	466
Frais de coupure pour impayés	6 300
Reconnexion immédiate	2 730
Frais de contrôle comptage	16 903
Frais de fraude	33 900
Frais de fraude avec changement de compteur	90 290

Les frais de relance ci-dessus correspondent à la valeur d'un envoi en recommandé. Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les autres frais ci-dessus sont actualisés chaque année au 1er mars suivant la formule ci-dessous :

$$F_N = F_{N-1} * (0,1 + 0,8 \text{ ISC} + 0,1 \text{ PSD})$$

Où :

**F N** = Frais de l'année N, après actualisation

**F N-1** = Frais de l'année N-1

**ISC** = évolution en pourcentage de l'indice « salaire et charges » publié par l'ISPF, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

**PSD** = évolution en pourcentage de l'indice « Produits et Services Divers » publié au Journal Officiel de la Polynésie française, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

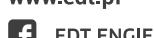
### CONTACTS UTILES :

EDT INFOS CONSEILS : 40 86 77 86

EDT DÉPANNAGE : 40 54 32 10

Email : [clientele@edt.Engie.com](mailto:clientele@edt.Engie.com)

[www.edt.pf](http://www.edt.pf)



## BORDEREAU DES FRAIS LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (MOYENNE TENSION)

PRESTATION	MONTANT TTC (en Fcfp)
Frais de relance pour impayés	466
Frais de coupure pour impayés	7 350
Frais de contrôle comptage	16 903
Frais de fraude	33 900
Frais de fraude avec changement de compteur	Sur frais réels selon rapport de remise en conformité

Les frais de relance ci-dessus correspondent à la valeur d'un envoi en recommandé. Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les autres frais ci-dessus sont actualisés chaque année au 1er mars suivant la formule ci-dessous :

$$F_N = F_{N-1} * (0,1 + 0,8 \text{ ISC} + 0,1 \text{ PSD})$$

Où :

**F N** = Frais de l'année N, après actualisation

**F N-1** = Frais de l'année N-1

**ISC** = évolution en pourcentage de l'indice « salaire et charges » publié par l'ISPF, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

**PSD** = évolution en pourcentage de l'indice « Produits et Services Divers » publié au Journal Officiel de la Polynésie française, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

### CONTACTS UTILES :

EDT INFOS CONSEILS : **40 86 77 86**

EDT DÉPANNAGE : **40 54 32 10**

Email : [clientele@edt.Engie.com](mailto:clientele@edt.Engie.com)

[www.edt.pf](http://www.edt.pf)

 **EDT ENGIE**



**TAHITI SUD**  
É N E R G I E

## TARIFS DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

Applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019

### ÉNERGIE EN BASSE TENSION

#### ÉNERGIE\*

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
Tarif «Petits consommateurs» - usages domestiques (puissance souscrite ≤ 3,3 kVA)	P1 : Tranche 1 : 0 à 210 kWh/mois P2 : Tranche 2 : Au-delà de 210 kWh/mois	18,50 38,50
Tarif «Classique» BT - usages domestiques	P3 : Tranche 1 : 0 à 210 kWh/mois P4 : Tranche 2 : Au-delà de 210 kWh/mois	26,00 41,00
Tarif «Éclairage public»	P5 : Tranche unique	36,00
Tarif «Usages professionnels et autres usages» BT	P6 : Tranche unique	39,00
Tarif «Compteurs à prépaiement»	P9 : ≤2,2 kVA de puissance souscrite avant le 01/03/17	25,00
	P10 : ≤3,3 kVA de puissance souscrite	31,00
	P11 : entre 3,3 kVA et 6,6 kVA de puissance souscrite	41,00

#### DONT REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	2,75
---------------	--	------

### PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Tarif «Petits consommateurs» - usages domestiques

Prime d'abonnement = 290 XPF x KVA de puissance souscrite

Tarif «Classique» BT - usages domestiques

Prime d'abonnement = 440 XPF x KVA de puissance souscrite

Autres Tarifs BT - «Eclairage public», «Usages professionnels et autres usages»

Prime d'abonnement = 440 XPF x KVA de puissance souscrite

### TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune
T.V.A.	0% sur Redevance Transport TEP
	5% sur Énergie
	5% sur Prime d'Abonnement
	5% sur Avance Sur Consommation

### AVANCE SUR CONSOMMATION

Usages domestiques - Tarif «Petits consommateurs» et Tarif «Classique» BT

ASC = 25 x P x KVA de puissance souscrite

soit : 963 XPF x kVA de puissance souscrite

Autres Tarifs BT - «Eclairage public», «Usages professionnels et autres usages»

ASC = 50 x P x KVA de puissance souscrite

soit : 1 925 XPF x kVA de puissance souscrite

P = 38,5

### Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : Tahiti Sud Energie - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : [clientele.tse@tse.engie.com](mailto:clientele.tse@tse.engie.com) - En ligne : [www.edt.pf](http://www.edt.pf) - Facebook : **EDT ENGIE**



**TAHITI SUD**  
É N E R G I E



**TAHITI SUD**  
É N E R G I E

## TARIFS DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

Applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019

### ÉNERGIE EN MOYENNE TENSION

#### ÉNERGIE\*

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
<b>Tous Usages MT Jour</b> (07H00 à 20H59)	P7 : Tranche unique	26,50
<b>Tous Usages MT Nuit</b> (21H00 à 06H59)	P8 : Tranche unique	26,50

#### DONT REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	2,75
---------------	---	------

### PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Prime d'abonnement = 1 950 XPF x kVA de puissance souscrite	1 950
--	-------

#### TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune
	0% sur Redevance Transport TEP
T.V.A.	5% sur Énergie
	5% sur Prime d'Abonnement
	5% sur Avance Sur Consommation

### AVANCE SUR CONSOMMATION

ASC = 100 x P x kVA de puissance souscrite

soit : 3 850 XPF x kVA de puissance souscrite

P = 38,5

#### Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : Tahiti Sud Energie - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : [pro.tse@tse.engie.com](mailto:pro.tse@tse.engie.com) - En ligne : [www.edt.pf](http://www.edt.pf) - Facebook : **EDT ENGIE**



**TAHITI SUD**  
É N E R G I E